



UNPNC INFO-ACG⁷

24 AVRIL 2023

RÉFÉRENDUM UNPNC SUR LA VALIDATION DE L'ACG :

58% OUI - 42% NON

C'est avec une courte majorité, que 58% de nos adhérents se sont exprimés pour valider l'ACG proposé à signature. Taux de participation : 57 %.

Nous sommes conscients qu'avec le temps de négociation imposé (**1 mois pour l'UNPNC vs 2 ans pour les autres OS**) nous avons fait le maximum pour obtenir des évolutions positives dans notre ACG. Et au final, même si cet accord contient des avancées et permet de maintenir la quasi-totalité des dispositions du précédent ACG, il ne fait pas l'unanimité.

Cela a été très difficile de rattraper le temps perdu et de « relancer la machine » après 2 années de négociations infructueuses entre Direction et OS représentatives.

Cependant, même si nous avons réellement manqué de temps, nous avons tout de même réussi à avancer sur des propositions qui font aujourd'hui partie des points positifs de l'accord. La présence de l'UNPNC aux négociations a quand même porté ses fruits !

PROTÉGER LES PNC !

Pour l'UNPNC, le rôle primordial des syndicats est aussi de veiller à la protection sociale des salariés, point essentiel que nous avons toujours mis en avant lors des discussions avec l'entreprise et les autres OS !

Nos collègues PNC des bases provinces, soumis aux seules notes de Direction pendant des années, peuvent témoigner de l'insécurité sociale qu'engendre un tel mode de fonctionnement. En l'état, les PNC sont désormais protégés par un ACG !

ET MAINTENANT ?

L'UNPNC a revendiqué et obtenu qu'une porte soit laissée ouverte à une négociation spécifique pour le MC : un rétroplanning afin de travailler sur la pénibilité, la construction et l'enchaînement des rotations sera rapidement mis en œuvre. Nous irons également chercher le surclassement en J pour les MEP ; l'amélioration du tableau des proratisations sur MC, et d'autres évolutions à venir...

L'UNPNC va également continuer à travailler pour le LC : Nous avons déjà commencé à améliorer les conditions de travail sur A350 et œuvrons pour un retour au service initial avec une évolution des méthodes sur cette machine. D'autres évolutions seront également mises en œuvre (ergonomie, armement, protocole de service, etc.)

L'UNPNC a obtenu qu'un calendrier de réunion GP soit acté dans les prochaines semaines : Nous voulons que des quotas supplémentaires de coupons soient émis et que des discussions soient également ouvertes sur le sujet des GP sur Transavia. Nous connaissons les difficultés rencontrées par les PNC provinciaux notamment.



01 49 89 70 92



unpnc-cfdt.fr



unpnc_officiel



airfranceunpnc@gmail.com



L'équipage



Available on the
App Store



GET IT ON
Google Play



UNPNC INFO-ACG⁷

L'UNPNC va s'engager de plein pied dans le chantier de la QVT PNC : sujet très important mais plutôt négligé jusqu'alors, la négociation sur la QVT (qui est annuelle et obligatoire) est une disposition légale qui nous permettra d'agir sur les conditions, l'environnement et l'organisation du travail des PNC à bord. Vaste sujet sur lequel nous reviendrons dans le cadre des NAO...

L'UNPNC suit de près les évolutions du projet PBS (bidding) : à ce stade nous ne voyons pas se profiler de réelles évolutions positives par rapport à notre système actuel. Si le bidding devait un jour être inclus dans notre ACG, nous serions extrêmement attentifs au maintien des dispositions protectrices de notre accord actuel. Toutes décisions à venir sur ce sujet seront validées par nos adhérents.



ET DEMAIN ?

C'est dans le préambule de l'ACG 2023-2028, que la Direction s'est engagée dans une négociation avec les OS signataires pour travailler sur l'amélioration des conditions de travail sur MC, et plus largement sur la qualité de vie au travail des PNC.

Nous veillerons à ce qu'elle respecte ses engagements car en effet, le préambule fait partie intégrante de l'accord et génère des devoirs et des droits au même titre que les articles qui le suivent.

A l'UNPNC, nous n'avons jamais manqué d'idées novatrices pour le PNC, ni d'énergie pour les faire émerger et les mettre en œuvre. Nous avons l'ambition, durant notre mandat, de challenger régulièrement l'entreprise et de faire progresser nos conditions de travail par tous les ressorts et dispositions légales possibles.

[Dans le paysage syndical PNC, il est intéressant de constater l'évolution des postures politiques protestataires adoptées ces dernières années par certaines OS représentatives, qui rétrospectivement, n'ont rien produit de concret pour le PNC, bien au contraire...]

L'UNPNC est résolue et mobilisée pour continuer le travail de négociation que nous allons poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2023. Nous allons bien sûr formaliser le cadre des négociations afin que les promesses et engagements écrits par Mme Villar, se matérialisent concrètement.

Dans ce cadre, nous invitons tous les syndicats représentatifs qui ont la volonté de travailler pour le progrès social PNC, à s'unir, pour qu'ensemble, nous puissions réaliser efficacement ce travail.



Vous le savez, vous pouvez compter sur l'UNPNC pour vous informer régulièrement, et en toute transparence, sur la suite des négociations !!



01 49 89 70 92



unpnc-cfdt.fr



unpnc_officiel



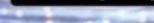
airfranceunpnc@gmail.com



L'équipage



Available on the App Store



GET IT ON Google Play